

14 mai 2020

INDUSTRIELS DU TRANSPORT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ENSEMBLE, SAUVONS NOTRE INDUSTRIE GRACE AU LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE !



La crise actuelle menace notre industrie et nos savoir-faire, sauvons-les ! La crise qui frappe le secteur des travaux publics et des infrastructures est d'une ampleur considérable, avec un recul de 89% d'activité (données Insee fin mars 2020), chiffre corroboré par nos entreprises adhérentes. Alors que notre filière est considérée à juste titre comme essentielle, pour survivre, nous avons besoin de l'engagement de tous les acteurs afin de sauver l'outil de production national du secteur des infrastructures de l'eau. C'est un actif stratégique et un patrimoine collectif dont la valeur est estimée à plus de 300 Mds €. Cette crise a, plus que jamais, mis en évidence la nécessité vitale de la maîtrise et de la proximité.

Maîtres d'ouvrages, soutenez prioritairement nos entreprises françaises ! Des dispositions existent déjà dans le code de la commande publique, appliquons-les ! Les élus de la République peuvent être solidaires avec nos entreprises et plus particulièrement celles de leurs territoires et ainsi participer au maintien du tissu économique local, départemental, régional et national pour la préservation et le développement de l'emploi au plus près des territoires. (Voir ci-dessous comment concrètement c'est possible)

Rétablir une concurrence vertueuse entre entreprises c'est possible !

Les acheteurs peuvent introduire dans les documents de la consultation des critères ou des restrictions fondés sur l'origine de tout ou partie des travaux, fournitures ou services composant les offres proposées. [Extrait de l'article L2153-1 du code de la commande publique et Article R2153-4 du CCP]. **Nous proposons :**

- Que soient intégrés dans les appels d'offres des critères de restrictions d'origine et de réciprocité permettant de financer uniquement les projets avec des critères de préférence européenne comme le permet déjà le code de la commande publique.
- Que soit exigée une part prédominante de produits européens et français dans les réponses aux appels d'offres comme préalable à l'obtention d'aides et subventions type BPI, Banque des Territoires, Agences de l'Eau, départements, régions...
- Que les aides à l'export soient accordées en priorité aux industriels français pour les projets financés par l'AFD (Agence Française de Développement) et mise en œuvre

d'achats prioritaires d'origine française pour ces mêmes projets, à l'image de ce que font déjà certains pays comme par exemple l'Allemagne et le Japon...

Des entreprises proches des préoccupations de vos territoires, vous pouvez compter sur nous ! Vous pouvez vous en assurer dans vos appels d'offres sur la base d'une multiplicité de critères et en introduisant des critères de choix appropriés, conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande publique. Parmi les critères de choix pouvant être utilisés par les acheteurs figurent les performances en matière de protection de l'environnement (par exemple le bilan d'émission des gaz à effet de serre), le service après-vente et l'assistance technique, notamment la maintenance des solutions de canalisations, la sécurité des approvisionnements...

Des spécifications techniques pour une définition des besoins au plus près de vos attentes
L'acheteur peut également se fonder sur des spécifications techniques dans la définition de ses besoins notamment au regard des articles R.2111-4 et R. 2111-9 du code de la commande publique. Les spécifications techniques définissent les caractéristiques requises des travaux, des fournitures ou des services qui font l'objet du marché.

Télécharger l'intégralité de nos propositions !

				
				
				

ITEA représente l'association professionnelle des Industriels du Transport de l'Eau et de l'Assainissement en France. Avec 15 industriels français spécialisés, 3000 emplois directs et 9000 indirects, nous représentons un actif stratégique essentiel. ITEA est adhérent à l'UIE, Union des Industries et Entreprises de l'Eau, membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Contact presse : Céline RETBI - 06.45.12.04.80 /celine.retbi@french-water.com

Retrouvez l'UIE sur : www.eau-entreprises.org et https://twitter.com/UI_Eau